

TABLEAU DE CORRESPONDANCE D'ÉPREUVES

<p>Certificat d'aptitude professionnelle Tailleur de pierre - Marbrier du bâtiment et de la décoration</p> <p>(arrêté du 25 octobre 2002 modifié)</p> <p>Dernière session 2014</p>	<p>Spécialité Tailleur de pierre de certificat d'aptitude professionnelle</p> <p>défini par le présent arrêté</p> <p>1^{ère} session 2015</p>
EP1 - Analyse d'une situation professionnelle	EP1 - Analyse d'une situation professionnelle
EP2 - Réalisation d'ouvrages courants	EP2 - Réalisation d'un ouvrage
EP3 - Réalisation de tracés professionnels	